

**AFRICAN UNION**

الاتحاد الأفريقي



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS**

Treizième session ordinaire

22 – 23 janvier 2007

Addis-Abeba (Ethiopie)

**EX.CL/299(X)**

**RAPPORT SUR LA SITUATION DES REFUGIES, DES RAPATRIES  
ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE**

## **RAPPORT SUR LA SITUATION DES REFUGIES, DES RAPATRIES ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE**

### **I. INTRODUCTION**

1. Depuis la 9<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil exécutif, tenue à Banjul (Gambie) en juin 2006, la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique reste précaire. Le présent rapport met donc en exergue l'évolution positive de la situation des victimes du déplacement forcé, sur une base régionale et les activités entreprises telles que demandées par le Conseil, aux termes de la Décision (EX/CL Dec. 284 (IX) adoptée à Banjul (Gambie) en juin 2006 et de la Décision EX/CL Dec. 289 (IX) également sur la conférence ministérielle sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique qui a été adoptée à Ouagadougou (Burkina Faso) en début juin 2006. Le présent rapport rend compte en outre des défis majeurs que pose le déplacement forcé et d'autres crises humanitaires, notamment les recommandations relatives à la voie à suivre pour surmonter ces difficultés. La Commission a mené ses activités, en collaboration avec le Sous-Comité du Comité des Représentants permanents, sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées et les partenaires de l'Union africaine ainsi que d'autres organisations concernées.

### **II. EXAMEN DE LA SITUATION GENERALE DES REFUGIES, DES RAPATRIES ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE**

2. La situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique donne l'image d'un Continent toujours confronté à de graves problèmes de déplacement forcé. Alors que certains pays sont en train d'émerger des conflits et envisagent le retour au pays de leurs populations, d'autres sont en proie à des violences qui causent la fuite de milliers de leurs populations et de milliers de personnes qui sont exposées à de rudes conditions climatiques qui les obligent à quitter leurs pays à la recherche d'un abri.

3. Les Etats membres restent préoccupés par la situation des victimes du déplacement forcé sur le Continent, notamment, le nombre sans cesse croissant de personnes déplacées malgré le rapatriement consistant de milliers d'entre eux, au cours des trois dernières années. La population de

réfugiés en Afrique compte environ 5 millions, tandis que celle des personnes déplacées est de 15 millions environ. Ce nombre représente 51% de la population mondiale de personnes déplacées en Afrique. L'hommage revient aux pays d'asile qui continue à participer activement à l'accueil ainsi qu'à l'hébergement des réfugiés malgré les maigres ressources dont ils disposent et la situation exacerbée par la « lassitude des donateurs ».

4. Le scénario de réfugiés et de personnes déplacées se complique par les mouvements de masse causés par les catastrophes naturelles et celles du fait de l'homme qui ont considérablement augmenté au cours de cette dernière décennie et par le problème d'insécurité alimentaire. En 2006, les organes des Nations unies ont estimé à plus de 25 millions, le nombre de personnes, victimes de catastrophes en Afrique.

5. Outre le problème de déplacement forcé de ces dernières années, le Continent connaît des mouvements migratoires concernant plus de 50 millions d'africains sur un chiffre global de 150 millions. La Conférence ministérielle commune de l'Union Afrique/Europe sur la migration et le développement, tenue à Tripoli (Libye) en novembre 2006, a étudié en détail, la manière la mieux appropriée d'obtenir des solutions durables. Il convient toutefois de noter que, dans le cadre de la migration et du développement, le mouvement des réfugiés constitue un cas spécial dans la mesure où les réfugiés jouissent d'un statut juridique spécial en vertu du Droit international, mais la protection des réfugiés, tout flux confondu, devrait faire partie intégrante de la politique de migration, pour être sensible aux besoins de protection d'autres personnes en déplacement, ce qui représente un grand défi.

6. Tout en recherchant des solutions durables, en termes notamment de rapatriement volontaire, de réinsertion et d'intégration locale, au problème de déplacement forcé et dans une certaine mesure à la prévention et aux réponses aux catastrophes en Afrique, il est très urgent que la Communauté internationale, par esprit de solidarité internationale et de partage des fardeaux, continue à apporter son aide financière et matérielle, tout en ayant à l'esprit les besoins urgents des pays d'asile et des régions d'accueil au retour, en vue de venir en aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées.

### III. ANALYSE PAR REGION

#### A. REGION NORD

7. La majorité des réfugiés dans la Région Nord sont des réfugiés sahraouis qui vivent en Algérie ; D'autres réfugiés, mais en nombre beaucoup plus réduit, vivent en Egypte et en Tunisie.

8. En Algérie, le Sous-Comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées s'est rendu dans le pays et a visité, en début novembre 2006, les camps de réfugiés de Tindouf. Le gouvernement d'Algérie a fait savoir à la Mission que son pays abrite des réfugiés depuis plus de trois décennies, à savoir dès le début du Conflit au Sahara occidental en 1975, et qu'avec la Communauté internationale, il vient en aide à 165.000 réfugiés sahraouis. Ils vivent dans cinq camps de réfugiés situés à Tindouf, au Sud ouest de l'Algérie c'est à dire à Smara, Laayoune, Asousserd, Dakhla et celui du 27 février.

9. Au cours de cette mission, les responsables du gouvernement algérien et de la République arabe sahraouie démocratique ont parlé de la détérioration de la situation et attiré l'attention sur un Rapport du Haut Commissaire des droits de l'homme, sur les violations flagrantes des droits de l'homme du peuple sahraoui en territoire du Sahara occidental, notamment au cours de ces deux dernières années. Ils ont ajouté que la situation s'est aggravée en raison des inondations de février 2000 et de la réduction de l'assistance alimentaire, par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Les Autorités ont indiqué que les organismes ont réduit le nombre de bénéficiaires de 165.000 à 90.000 pour l'accroître ensuite à 125000 après les inondations de février 2006.

10. Même si les réfugiés attendaient leur retour au Sahara occidental en 2004, le HCR a créé un climat de confiance pour les réfugiés englobant entre autres des visites de famille entre réfugiés sahraouis des camps de Tindouf et leurs parents vivant sur le territoire du Sahara occidental, et qui s'est révélé très populaire des deux côtés.

11. A la lumière de la situation humanitaire qui ne fait que se détériorer, en raison de la réduction de l'approvisionnement alimentaire par le PAM, la Mission a proposé que l'Union africaine augmente sa contribution initiale de 200.000\$EU à 300.000 \$EU à verser au Croissant Rouge Sahraoui pour faire face aux besoins urgents des réfugiés vivant en zones critiques.

## B. REGION-OUEST

12. Avec le nombre de conflits auxquels la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest a dû faire face au cours de la majeure partie du 20<sup>ème</sup> siècle, la région a connu des mouvements de masse dont le nombre est passé à plus d'un million. En revanche, au cours des quatre dernières années, des opérations de rapatriement ont eu lieu en Sierra Leone d'abord et tout récemment ensuite au Liberia. La situation des personnes déplacées et des rapatriés est d'autant plus précaire que plusieurs d'entre eux sont rentrés chez eux, dans des conditions souvent déplorables, en proie à la violence et à des exactions.

13. Au **Liberia**, une opération de rapatriement des réfugiés est en cours à partir des pays voisins. En début septembre 2006, un premier groupe de réfugiés libériens sont rentrés au pays en provenance de la région Nord de Côte d'Ivoire.

Toutefois le rapport du HCR, fait état de 142.000 réfugiés du Liberia qui seraient encore dans la sous-région de la CEDEAO.

14. En **Côte d'Ivoire**, l'incapacité à conclure un Accord de paix durable et à mettre en œuvre un processus de désarmement entre le gouvernement et le nouveau groupe des forces rebelles a maintenu le pays dans un état de fragilité et d'instabilité, entravant ainsi le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées. Selon l'Organisation internationale pour la Migration, le nombre de personnes déplacées dans le pays est d'environ 800.000.

15. Même si la **Sierra Leone** jouit d'une stabilité et se prépare pour ses deuxièmes élections depuis la fin de la guerre civile de 10 ans, l'incertitude qui règne chez ses voisins en Guinée et en Côte d'Ivoire, constitue une menace flagrante à une paix durable dans le pays et dans la sous région.

16. La **Guinée** qui a servi de terre d'accueil à des dizaines de millions de réfugiés de Côte d'Ivoire, du Liberia et de Sierra Leone pendant plus d'une décennie, participe en ce moment activement au rapatriement de plusieurs de ces réfugiés, avec l'assistance du HCR. Il y a actuellement près de 39.000 réfugiés en provenance de ses pays voisins dont la plupart sont des Libériens qui vivent encore dans le pays. Si l'on en croit les statistiques de l'OIM, la Guinée abriterait une population de 82.000 personnes déplacées.

17. Le **Ghana**, à l'instar de ses autres voisins, abrite 54.000 réfugiés venus de la sous région, à savoir essentiellement du Togo et du Liberia. Avec l'aide du HCR, 3.800 libériens environ sont rentrés volontairement du Ghana, depuis que le processus de rapatriement a commencé en octobre 2004. Certains Togolais qui ont fui le Togo en 2005 sont entrain également de revenir spontanément au pays.

18. Le **Sénégal** abrite encore plus de 22.000 réfugiés et demandeurs d'asile mauritaniens d'après les sources du HCR. Ils n'ont pas le statut de citoyen et éprouvent par conséquent des difficultés à rentrer, en toute dignité et en toute sécurité, en Mauritanie.

### C. REGION CENTRALE

19. La situation sécuritaire en région d'Afrique centrale ne cesse de se détériorer, notamment le long de la frontière située entre le Tchad et le Soudan. Qui plus est, cette région abrite des milliers de réfugiés au sein de la région même. En revanche les mouvements de rapatriement et de retour au pays se déroulent dans certaines régions sécurisées de divers pays.

20. Le Conflit au Darfour a empiété sur le Tchad voisin qui abrite des réfugiés venus du Darfour, et qui se sont installés pour la plupart, le long des zones frontières.

Au moment de la Mission du Sous-Comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées au Tchad, en octobre 2006, la partie Est du pays était, selon le rapport, dans un état précaire. La situation sécuritaire est donc entrain de se dégrader rapidement au Tchad. La mission a été informée du fait que plus de 90.000 personnes sont déplacées à l'Est du Tchad, y compris 15.000 le long de la frontière Tchad/Darfour depuis début novembre 2006. Selon les Autorités tchadiennes, le pays abrite actuellement dans 12 camps, 235.000 réfugiés soudanais du Darfour,. Les Responsables ont fait savoir que la situation sécuritaire des réfugiés à l'intérieur de ces camps est très instable. A cet égard, la communauté internationale se demande quelles mesures prendre pour aider le gouvernement Tchadien dans sa tentative de renforcer la sécurité dans les camps de réfugiés.

21. Au Sud du Tchad, la Mission a indiqué qu'environ 46.000 réfugiés du Nord de la République centrafricaine sont abrités dans 3 camps de réfugiés avec l'assistance du HCR et de certains de leurs partenaires. En outre, il y a également quelques 5.000 réfugiés urbains qui viennent de

divers pays voisins (Burundi, RDC, République du Congo et Soudan). En guise de solidarité avec le gouvernement du Tchad, l'UA a remis au HCR la somme de 250.000 \$EU à titre de contribution à l'allègement de la situation des réfugiés dans le pays.

22. S'agissant de la **République Centrafricaine** (RCA), les combats qui se poursuivent au Nord du pays ont fait plus de 150.000 personnes déplacées, ainsi que des dizaines de milliers réfugiés qui ont fui vers les pays voisins. Le pays abrite également 15.000 réfugiés de différents pays, dont la majorité provient de la République Démocratique du Congo.

23. Au moment de la rédaction du présent rapport, le **Cameroun** abritait environ 50.000 réfugiés en provenance essentiellement de la RCA et d'autres réfugiés d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest. La majorité de ces réfugiés sont disséminés çà et là dans différents villages où ils sont intégrés au sein de la population locale.

24. Le **Burundi** continue à accueillir des milliers de ses ressortissants en provenance de la Tanzanie, du Rwanda et de la République Démocratique du Congo, après les élections réussies de 2005 et la signature le 7 septembre 2006, d'un Accord de paix avec le dernier groupe rebelle, les Forces Nationales de Libération (FNL). Depuis que le HCR a commencé à apporter son assistance pour leur retour en 2002, plus de 319.000 burundais ont pu être rapatriés chez eux. Tout en accueillant ses nationaux de retour au pays, le Burundi a accueilli une population de 50.000 réfugiés revenus surtout de la RDC. Parallèlement, le pays compte une population d'environ 117.000 personnes déplacées selon les statistiques de l'OIM, de juin 2006.

25. **En République Démocratique du Congo.**, les réfugiés reviennent chez eux dans des régions sécurisées notamment après les élections de novembre 2006 et grâce à la présence de la Mission des Nations unies (MONUC) dans le pays. Au début du mois de 2006, les Nations unies ont estimé à 84.000 le nombre de congolais qui fuyaient tous les mois, leur pays. Il y a encore environ 420.000 réfugiés congolais, notamment dans les pays voisins. Compte tenu de la stabilité relative qui règne dans le pays, le nombre de personnes déplacées a baissé de manière considérable, de 2 millions environ à son niveau le plus haut en 2003 à 1,48 million en août 2006. Etant donné que la situation ne cesse de s'améliorer, les réfugiés opteraient de revenir de l'extérieur et les personnes déplacées repartiraient dans leurs villages pour se réinsérer dans la société. Le pays s'occupe également d'environ 240.000 réfugiés d' Angola, du Burundi, du Rwanda, du Soudan et de l'Ouganda.

26. La **République du Congo** est restée généralement stable, malgré quelques incidents d'ordre sécuritaire survenus dans la région. Le pays s'occupe encore de sa population déplacée qui va de 100.000 à 147.000 selon les statistiques de l'OIM. La majorité des réfugiés d'environ 50.000 sont sur le point d'être rapatriés dans leurs pays d'origine à savoir l'Angola, la RDC et le Rwanda.

#### D. REGION EST

27. Certains pays de la région de l'Est respectent encore les Accords de Paix qui avaient été signés au cours des années précédentes, ce qui a contribué à faire avancer le processus et à mettre en œuvre des solutions durables dans la région. Entre-temps néanmoins, la situation sécuritaire est restée dans l'ensemble, préoccupante pour l'Union africaine en raison de pluies torrentielles et de vagues d'inondations qui ont frappé la région entre août et novembre 2006 notamment au Kenya, en Ethiopie, en Somalie et en Ouganda. Ces catastrophes ont causé la destruction de maisons, d'infrastructures et l'insécurité alimentaire qui ont contribué au nombre accru de milliers de personnes déplacées y compris de réfugiés dans la sous région. Selon les Nations unies, ces inondations ont été les pires que la région ait jamais connues depuis 50 ans.

28. **L'Ethiopie**, qui a été terre d'asile pour plus de 600.000 réfugiés au début des années 90, abrite aujourd'hui quelques 99.630 réfugiés venus du Soudan (70.445), de la Somalie (16.387), de l'Erythrée (12.130) ainsi que 668 réfugiés de divers autres pays. Le nombre de réfugiés a considérablement baissé en raison essentiellement du rapatriement volontaire des Somaliens en Somali land (au Nord Ouest de la Somalie) qui s'est achevé en 2005. Très peu de Soudanais continuent à revenir au Sud Soudan. Tout en s'occupant des réfugiés, le pays a connu aussi des inondations et des pluies torrentielles. Huit des onze régions et certaines régions d'Addis-Abeba, la capitale, ont été touchées. Cette situation a provoqué le déplacement de milliers de personnes. En août 2006, la Commission de l'Union africaine a fait don de 100.000 \$EU pour venir en aide aux victimes des inondations d'Ethiopie.

29. Le **Kenya**, pays d'asile pour plus de 230.000 réfugiés a connu un flux supplémentaire de réfugiés somaliens au moment de la rédaction du présent rapport. Selon le HCR, 32.000 réfugiés somaliens se seraient enfuis depuis début 2006 vers le Kenya pour des raisons d'insécurité, dans les régions centrales et au Sud de la Somalie créant ainsi les trois camps de Daadab contenant près de 160.000 réfugiés, un chiffre bien au-delà des



normes requises de 20.000 réfugiés dans chaque camp. Ce nombre considérable de réfugiés constitue une menace pour l'environnement, en ce sens que les réfugiés coupent les arbres pour obtenir du feu de bois, comme c'est le cas déjà dans les districts Sud et de Garissa qui bordent Daadab.

30. Au moment également de la rédaction du présent rapport, la sécheresse, les pluies torrentielles et les inondations qui ont sévi dans les régions Nord et Nord Est du pays, ont touché près de 300.000 personnes notamment plus de 100.000 réfugiés somaliens vivant dans les trois camps de Daadab, qui ont été déplacées. Le HCR a relogé plusieurs réfugiés. Ces victimes avaient besoin d'abri, de services sanitaires et d'hygiène, de nourriture et d'eau. Les eaux d'inondations ont submergé les ponts et les routes et détruit beaucoup d'immeubles, entravant ainsi les efforts d'aide. En réponse à l'appel lancé par les Nations unies pour pallier la situation, la Commission de l'Union Africaine a fait don d'un montant de 100.000 \$ EU à la Société de la Croix Rouge du Kenya.

31. Au moment de la rédaction du présent Rapport, le **Rwanda** abritait plus de 40.000 réfugiés en provenance essentiellement de la République Démocratique du Congo, suivi du Burundi et d'un nombre plus restreint de réfugiés, venus de divers autres pays. En revanche, les réfugiés Rwandais continuent à rentrer chez eux, en provenance des pays voisins et leur pays est disposé à les recevoir et à les réinsérer dans leurs communautés d'origine, avec l'aide des organismes des Nations unies et de la Banque Mondiale. La province Nord du Rwanda a également été touchée par des pluies torrentielles et des inondations qui ont frappé la région sud.

32. Suite au transfert de Nairobi (Kenya) en Somalie du gouvernement fédéral de transition de **Somalie**, en juin 2005, , l'on a espéré que plus de 350.000 réfugiés somaliens vivant à Djibouti, en Ethiopie, au Kenya, en Ouganda et jusqu'au Yemen seraient volontairement rapatriés au Sud du pays. Cependant, leurs espoirs se sont estompés, en ce sens que la situation pose de graves problèmes sécuritaires, sanitaires et d'environnement, non seulement pour le pays mais également pour toute la région de l'Afrique de l'Est. Les nouveaux flux de réfugiés au Kenya, prouve qu'ils ont quitté en raisons de tensions qui ne font que croître entre les groupes armés, notamment la rivalité entre le gouvernement fédéral de transition et l'Union des Tribunaux islamiques (UTI) qui ne cessent d'imposer son contrôle. En juillet et août 2006, les Islamistes se sont emparés d'une grande partie des terres dans les régions centrales de la Somalie. La situation a également provoqué le déplacement de milliers de personnes dont le nombre est estimé à 400.000. Il faudrait donc que

l'Union africaine, en collaboration avec le reste de la Communauté internationale interviennent pour éviter que la situation ne dégénère en Somalie.

33. Au moment de la rédaction du présent rapport, la situation au **Soudan** ne cesse de préoccuper non seulement l'UA mais également toute la Communauté internationale, malgré les divers Accords conclus au cours des dernières années. Le nombre de personnes déplacées a pratiquement atteint les 6 millions.

34. Au Nord, depuis la signature de l'Accord de paix du Darfour (APD) en mai 2006, des rapports établis par des fonctionnaires humanitaires de l'UA au Soudan ont indiqué que des attaques ont été constamment perpétrées contre les Forces de l'AMIS, les civiles et les travailleurs de l'aide internationale. Il y a également eu des difficultés d'accès des victimes à l'aide humanitaire et des combats entre les rebelles armés, la milice et les bandits. Et ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus de cette situation. Depuis mai 2006, des déplacements forcés de plus de 100.000 réfugiés dont la plupart subissait cette situation pour la deuxième ou troisième fois et le décès de plusieurs civiles innocents, notamment dans les zones auxquelles les organismes humanitaires ne peuvent plus accéder. Il y a eu des crises alimentaires, un manque d'eau et de services médicaux parce que les travailleurs d'aide n'arrivaient pas à atteindre aisément la population en difficulté. Par ailleurs, la crise alimentaire est due au fait que les agriculteurs n'ont pas réussi à cultiver en raison de l'insécurité qui régnait dans leurs villages. Jusqu'à ce jour, 2,5 millions de personnes ont été touchées par ce conflit et sur ce nombre, plus de 1,8 million sont des personnes déplacées alors que plus de 200.000 se sont enfuis vers le Tchad. Entre temps, même si la Communauté internationale est en pourparlers avec le gouvernement du Soudan pour obtenir l'élargissement de la mission de maintien de la paix de l'UA et y intégrer les forces de l'ONU, le Darfour demeure jusqu'ici une source de préoccupation majeure.

35. Au Sud Soudan, la situation est restée relativement stable. Certains réfugiés sont rentrés grâce au rapatriement organisé par le HCR ou revenus spontanément ; il s'agit surtout de la RDC, de la RCA, du Kenya et de l'Ouganda. Certaines personnes déplacées sont également rentrés chez eux au village. Avec le retour dans leurs communautés, des réfugiés et des personnes déplacées, la situation s'avère critique en termes de réinsertion et de retour durable des rapatriés. Il est donc important que les donateurs honorent leurs engagements visant à assurer un retour durable aux réfugiés pour leur éviter de redevenir victimes de déplacement.

Environ 500.000 personnes sont encore des réfugiés alors que les personnes déplacées sont au nombre de plus de 3 millions.

36. A l'Est, la situation évolue de manière positive. En octobre 2006, le gouvernement du Soudan a signé un Accord de paix avec les rebelles du Front de l'Est dont l'objectif est de mettre un terme à 12 années de conflit armé.

37. S'agissant du cas de la **Tanzanie**, le nombre de réfugiés ne cesse de baisser avec des milliers de réfugiés burundais qui continuent à rentrer chez eux depuis 2005. Nombre d'entre eux sont revenus dans le cadre du programme de rapatriement volontaire du HCR, alors que d'autres rentraient au pays spontanément. Qui plus est, après la signature en fin janvier 2005, de l'Accord Tripartite entre la Tanzanie, la RDC et le HCR, plus de 20.000 réfugiés sont revenus au pays en RDC. En fait, certains camps de réfugiés qui abrite moins de 10.000 réfugiés ont été fermés et les réfugiés transférés dans des camps de plus de 10.000 réfugiés originaires pour la plupart des Grands Lacs, sans compter les milliers de réfugiés qui y séjournent depuis longtemps.

38. **L'Ouganda** constitue un abri pour 240.000 réfugiés environ dont la majorité est originaire du Soudan. Outre les soins qu'il apporte à ces réfugiés, le pays compte près de 1,8 million de personnes déplacées qui vivent dans plus de 200 camps au Nord du pays. Dans le cadre de l'Accord qui est entré en vigueur en août 2006, l'Armée de résistance des seigneurs (ARS)- groupe rebelle et le gouvernement de l'Ouganda ont conclu une cessation des hostilités alors que les négociations se poursuivaient pour un cessez le feu total qui comprendrait la démobilisation, le désarmement et la réinsertion des troupes. En novembre 2006, le sous-secrétaire général des Nations unies pour les questions humanitaires a rencontré le dirigeant du LRA auquel il a fermement fait comprendre l'importance des questions humanitaires notamment le respect de la cessation des hostilités et le transfert des individus au sein du LRA, y compris les femmes, les enfants et les blessés. C'était pour la première fois qu'une pression était exercée sur le LRA. Les efforts de paix contribueront au retour des personnes déplacées et la paix sera garantie non seulement au Nord de l'Ouganda, mais également au Sud du Soudan, en RDC et en République centrafricaine ainsi que dans toute la région.

39. Il convient de rappeler qu'au cours du conflit qui a duré 20 ans, le LRA a commis de nombreuses atrocités dont des abus contre les enfants qu'ils ont utilisés comme soldats ou porteurs, violant les jeunes filles et les

femmes, pillant, torturant et mutilant les personnes de tous âges. Selon l'OIM, 75 pour 100 des femmes déplacées ont été victimes de torture, d'abus, de viol, de dur labeur, de grossesses non désirées ainsi que victimes du VIH/SIDA.

40. Les Nations unies ont commencé à apporter une assistance humanitaire dans les zones touchées et CARITAS s'est engagé à apporter les services de base. Les Nations unies fourniront par ailleurs, leur soutien logistique au processus de paix, par le biais de la Mission de l'ONU, au Soudan (MINUS) et feront partie du groupe d'observateurs sur le suivi de la cessation des hostilités.

## E. REGION SUD

41. La région Sud poursuit le rapatriement de ses réfugiés dont la plupart proviennent des pays voisins et de la région d'Afrique centrale. Même si la région elle-même n'est pas en proie à des conflits majeurs, le pays compte encore 2,9 millions de personnes déplacées dont la majorité proviendrait d'Angola, selon le rapport du Séminaire régional sur le déplacement au sein de la Communauté de Développement de l'Afrique australe du 20 février 2006. Outre les personnes déplacées, la région abrite encore des milliers de réfugiés de la République Démocratique du Congo, de la Somalie, du Rwanda et du Burundi et demeure confrontée à des problèmes d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, quelques 8000 Malawiens sont restés sans logis après les pluies torrentielles qui ont sévi en novembre 2006 à la suite du débordement du fleuve Shire.

42. Concernant l'**Angola**, en décembre 2006, le HCR marquera la fin d'un programme de rapatriement de quatre ans, des Réfugiés angolais, du Botswana, de la RDC, de la Namibie et de la Zambie. Jusqu'ici, 550.000 réfugiés environ sont rentrés au pays depuis 2003.

43. La population de réfugiés de la **Zambie** a baissé en raison essentiellement du rapatriement des Angolais. Qui plus est, près de 600.000 réfugiés de la RDC opteront pour le retour au pays, après l'Accord tripartite conclu en novembre 2006 entre la Zambie, la RDC et le HCR. Cela s'ajoutera aux 80.000 réfugiés qui sont rentrés dans leur pays d'origine en 2005.

## F. MISE EN OEUVRE

44. La Commission de l'UA, le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, en collaboration étroite avec les

partenaires de l'UA, notamment le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'organisation internationale pour la Migration (OIM), le Comité international de la Croix Rouge (CICR) et l'Action humanitaire d'Afrique (AHA) ainsi que d'autres organismes humanitaires concernées ont mis en oeuvre la Décision EX/CL/Dec.284 (IX) adoptée à Banjul (Gambie) en juin 2006 et la Décision EX/CL/Dec.289 (IX) de la Conférence Ministérielle sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique qui a été organisée à Ouagadougou (Burkina Faso) en début juin 2006, ainsi qu'il suit :

45. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées a effectué des missions d'évaluation sur le terrain en Algérie et au Tchad, d'octobre à novembre 2006. Cette mission avait pour objectif d'évaluer la situation humanitaire qui se détériore dans les deux pays. Ils ont eu des entretiens avec les gouvernements d'Algérie, du Tchad et de la RASD ainsi qu'avec des organismes humanitaires sur la situation humanitaire qui prévaut dans les deux pays.

46. Au **Tchad**, la mission a porté essentiellement sur les problèmes sécuritaires dans le pays, qui ont compromis la sécurité des camps de réfugiés. Par solidarité avec le gouvernement, l'UA a accordé une contribution financière de 250.000 \$EU pour venir en aide aux 250.000 réfugiés de la RCA et du Darfour (Soudan).

47. Dans le cas de l'Algérie, les Autorités ont insisté sur la détérioration de la situation humanitaire et ont attiré l'attention sur un rapport du Haut Commissariat des droits de l'homme sur les violations flagrantes des droits de l'homme du peuple sahraoui sur le Territoire du Sahara occidental, notamment au cours des deux dernières années. Ils ont ajouté que la situation s'était encore aggravée par les inondations de février 2006 et la diminution de l'aide alimentaire du HCR et du PAM parce que le nombre de bénéficiaires a baissé de 125.000 à 90.000, quand bien même ce nombre serait passé, après les inondations, à 125.000. Il convient de noter que la fourniture d'aide alimentaire du PAM devait s'achever en décembre 2006 et l'on s'est préoccupé de savoir comment assurer le bien-être des réfugiés. Compte tenu de l'aggravation de la situation au moment de la rédaction du présent rapport, la Commission a envisagé d'accorder une contribution financière qui permettrait d'alléger les souffrances des réfugiés, notamment les femmes et les enfants dans les camps de Tindouf.

48. Pour accélérer les efforts visant à mettre au point un cadre juridique en faveur des personnes déplacées, la Commission a recruté un consultant

qui a rédigé un projet d'instrument pour la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique. Cet instrument est déjà prêt, pour examen, par les juristes du gouvernement, en 2007.

49. Une réunion du cadre de la libre circulation s'est tenue en décembre 2006 au Siège de l'UA, dont l'objectif était de faciliter la circulation en Afrique et la fourniture le plus tôt possible, d'un Passeport diplomatique africain.

50. Le Comité de coordination de l'UA sur l'assistance et la protection aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique (CCAR) s'est réuni en sa 29<sup>ème</sup> session ordinaire au Siège de l'UA, (Addis-Abeba), en octobre 2006. Au cours de cette Session, le Comité de coordination a revu son Règlement intérieur du CCAR redynamisé et le Mandat de son groupe de travail. La version révisée du Règlement intérieur relèvera les défis liés à la recherche d'une solution aux problèmes de déplacement forcé sur le Continent. Ces documents figurent en annexes au présent rapport, pour adoption.

51. Le Sous-Comité du COREP sur les réfugiés a tenu sa 2<sup>ème</sup> session ordinaire, en décembre 2006 et son Bureau s'est réuni plusieurs fois avant la convocation des diverses réunions d'intérêt commun pour le Sous-Comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. Au cours de cette session, les rapports d'activités sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, les rapports de missions en Algérie et au Tchad ont été examinés et le Règlement Intérieur du Comité de coordination sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées ainsi que le mandat de son groupe de travail ont été adoptés.

52. La Commission a continué à renforcer sa coopération avec les partenaires concernés, notamment le HCR, le PAM, le CICR, l'OIM et l'AHA, par le biais de programmes tels que les réunions et les séminaires comprenant les activités suivantes :

53. La 57<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité exécutif du Programme du Haut Commissariat (EX-COM) tenue en début octobre 2006.

54. Le lancement de l'étude du CICR sur le droit coutumier international humanitaire (DHI) en Afrique qui s'est déroulé au Siège de l'UA en octobre 2006. D'éminentes personnalités ont participé à cet événement. Cette étude renforcera l'efficacité des règles et des pratiques déjà existantes du DHI.

55. La 9<sup>ème</sup> journée de réflexion UA/CICR qui s'est tenue le 1er novembre 2006. Cette journée a lieu tous les deux ans pour les Ambassadeurs africains accrédités auprès de l'UA et de l'Ethiopie, c'est un prolongement de la promotion du DHI.

56. La Conférence ministérielle commune Afrique/Union Européenne sur la Migration et le développement qui s'est tenue à Tripoli (Libye) en novembre 2006 a identifié neuf principes conjoints de coopération dont la protection des réfugiés. A l'issue de la conférence, une Déclaration commune sur la Migration et le Développement a été adoptée et recommandée à la présente réunion du Conseil exécutif, le projet de Plan d'action UA/UE de lutte contre le Trafic d' Etres humains, notamment les filles et les enfants.

57. S'agissant des résultats de la Conférence ministérielle de Ouagadougou sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées tenue juin 2006, et qui a demandé au Sous-Comité du COREP sur les réfugiés, aux partenaires de l'UA, aux Sociétés civiles et aux ONG de travailler en étroite collaboration en vue d'assurer le suivi de la mise en œuvre effective de la Déclaration, les programmes suivants ont été mis en œuvre:

- La Commission a examiné le Projet de stratégie générale à adopter pour l'accès des victimes du déplacement forcé à l'éducation post primaire en Afrique, pour adoption par la présente Session ordinaire du Conseil exécutif. Ce projet figure donc en annexe au présent rapport.
- Outre l'assistance accordée au Tchad en faveur des réfugiés de la RCA, du Soudan (Darfour) et des réfugiés sahraouis dans les camps de réfugiés de Tindouf, la Commission a fait don d'un montant de 100.000 \$EU chacun, à l'Ethiopie et au Kenya pour venir en aide aux sinistrés des inondations qui se sont produites dans ces deux pays.

## **V. DEFIS ET VOIE A SUIVRE**

58. La Commission fait régulièrement rapport des développements positifs dans la recherche d'une solution au problème de déplacement forcé, au cours de ces dernières années consécutives pour le retour au pays, de milliers de réfugiés et de personnes déplacées sur le Continent. Cependant en raison de nombreux défis auxquels sont confrontés les Etats

membres, la CUA, en collaboration avec le Sous-Comité du COREP sur les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés, et en étroite collaboration avec les partenaires de l'UA devraient envisager de relever ces défis comme l'atteste la Conférence ministérielle sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, tenue en juin 2006, à Ouagadougou (Burkina Faso) et au cours également des Missions du Sous-Comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées.

## Défis

59. Les défis à relever, pour ne citer que ceux-là, sont les suivants :

- Protection aux victimes du déplacement forcé par la mise en oeuvre des instruments juridiques internationaux pertinents relatifs au statut des réfugiés et aux opportunités de réinstallation.
- Création de conditions favorables au retour en toute sécurité et en toute dignité, des réfugiés et des personnes déplacées et absence de la Communauté internationale pour honorer ses engagements vis à vis des programmes et des activités de reconstruction post-conflit.
- Les cas de réfugiés oubliés depuis longtemps dans les camps de réfugiés de Tindouf en Algérie, notamment les réfugiés sahraouis.
- La présence de combattants dans des camps ou des zones de réfugiés menace souvent le principe fondamental du caractère civil et humanitaire de l'asile et pose de graves problèmes de sécurité, aux réfugiés, aux pays hôtes et aux travailleurs humanitaires et des violations également des droits de l'homme.
- Les lacunes dans l'assistance aux victimes du déplacement forcé en Afrique en raison de la « lassitude persistante des donateurs » continuent à affecter les programmes de déplacement forcé à tous les niveaux.
- Le manque d'accès des victimes, du déplacement forcé en Afrique, à l'éducation post primaire.
- L'ampleur de la migration illégale et irrégulière qui entrave le développement de l'Afrique.



## La voie à suivre

60. La voie à suivre pour l'Union africaine implique la démarche suivante:

- L'UA devra faire participer toutes les parties concernées à la recherche d'une solution au problème des déplacements forcés sur notre Continent. En conséquence, les éléments de réflexion proposés seront les suivants.
- Rétablir la reconfirmation, par les Etats membres, des instruments juridiques internationaux relatifs à la protection des victimes des déplacements forcés et au respect du principe du Non refoulement.
- Sensibiliser les Etats membres, les donateurs et l'opinion publique internationale, à l'assistance aux victimes des déplacements forcés.
- Adopter et mettre en oeuvre d'importants instruments en faveur des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées.
- Définir des stratégies de mobilisation de ressources avec les partenaires de l'UA pour mettre en oeuvre des programmes et des activités en faveur des victimes des déplacements forcés, y compris, en quelque sorte, la prévention et l'intervention en cas de catastrophes en Afrique.
- Continuer à sensibiliser la Communauté internationale à la nécessité d'accorder son assistance aux cas de réfugiés qui durent depuis longtemps, dans le cadre du partage de fardeau.
- Mettre en oeuvre les programmes de protection des réfugiés et accorder une attention particulière à l'application des droits de l'homme et du bien-être de l'individu, tel qu'adopté par la Déclaration commune Afrique/UE ,sur la Migration et le développement, en novembre 2006, à Tripoli (Libye).

61. Pour conclure la Commission de l'Union Africaine et le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, en collaboration étroite avec les partenaires de l'UA et d'autres organisations concernées y compris tous les membres du Comité de coordination de l'UA sur l'assistance et la protection aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées poursuivront la mise en

oeuvre de leurs programmes en faveur des victimes du déplacement forcé conformément aux diverses décisions, recommandations et résolutions qui ont été adoptées lors des différentes réunions, conférences et séminaires, notamment les réunions du Conseil exécutif et la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union africaine.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2007

# Report on the situation of refugees, returnees and internally displaced persons in Africa

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4434>

*Downloaded from African Union Common Repository*